



## Présentation

# Document Cadre de Partenariat France - Niger

## DCP - (2006-2010)

1. Le Niger à la croisée des chemins .....	2
1.1 - Six années de stabilité politique et de stabilisation de l'environnement macroéconomique .....	2
1.2 - Un impératif : sortir du piège de la pauvreté .....	2
2. Une stratégie de développement en révision .....	3
3. L'intervention des bailleurs de fonds.....	3
3.1 - Les multilatéraux.....	3
3.2 - Les bilatéraux.....	4
3.3 - Une coordination encore insuffisante.....	4
4. La stratégie française de coopération.....	4
4.1 - La France est engagée aux côtés du Niger .....	4
4.2 - pour une aide plus efficace.....	4
4.3 - et pour faire fructifier l'héritage d'une histoire commune séculaire .....	5
4.4 - Des priorités clairement définies.....	5
5. Le cadre régional.....	9
6. Modalités de mise en œuvre du DCP.....	10
6.1 - Les instruments.....	10
6.2 - Le suivi et l'évaluation.....	10

## 1. Le Niger à la croisée des chemins

Le Niger, après avoir traversé une ère de relative stabilité et de prospérité sous la férule de Seyni Kountché, puis une zone de turbulences politiques (Conférence nationale, coup d'Etat du Général Baré) et économiques (chute des cours de l'uranium, suspension des coopérations en 1996 et 1999), a renoué avec la stabilité et la démocratie mais est confronté à de gigantesques défis économiques, sociaux et culturels.

### 1.1 - Six années de stabilité politique et de stabilisation de l'environnement macroéconomique

Le pays jouit, depuis le retour de la paix dans le nord touareg et l'élection incontestée du Président Tandja en 1999, d'une réelle stabilité politique et d'un ancrage démocratique renforcé par le bon déroulement des élections générales de 2004. Peu touché par l'insécurité, globalement respectueux des droits et libertés fondamentaux, en dépit d'une condition féminine et infantile difficile, le Niger connaît, en outre, un climat social moins conflictuel, comme l'a montré en février 2005 la résolution de la crise due à l'instauration de la TVA sur des produits de base.

Le processus de décentralisation a, par ailleurs, franchi une étape décisive avec l'élection des conseils municipaux, fin 2004, mais peine à s'inscrire dans la réalité de l'organisation des pouvoirs publics.

La réussite, en décembre 2005, des 5èmes Jeux de la Francophonie à Niamey a consacré la reconnaissance par la communauté internationale francophone et régionale du chemin accompli.

Mise à part l'année 2004 et sa mauvaise récolte qui devait déboucher sur la crise alimentaire de 2005, le Niger a bénéficié, depuis 2001 d'une conjoncture économique favorable, avec une croissance soutenue (+5,2 % en 2003) dont on peut espérer la poursuite autour de 4% sur la période 2006-2010. Les risques de dérapage inflationniste devraient demeurer limités malgré une grande sensibilité du niveau général des prix à ceux du pétrole et des céréales.

L'atteinte, en 2004, du point d'achèvement de l'initiative PPTTE a permis de ramener le service de la dette à un niveau soutenable. Le renouvellement en 2005 du programme triennal de la FMI a salué cette stabilisation du cadre macroéconomique. L'annulation de la dette publique multilatérale devrait fournir de nouvelles marges de manœuvre aux finances publiques à partir de 2006.

Mais la situation pourrait se dégrader à nouveau du fait des deux chocs encaissés récemment par le Niger : la crise alimentaire de 2005 et la hausse des produits pétroliers. Les bases de l'économie nigérienne sont en effet d'une grande fragilité.

### 1.2 - Un impératif : sortir du piège de la pauvreté

La crise alimentaire de 2005 a dévoilé, au-delà de l'amélioration tendancielle à court terme, le retard dramatique du pays en termes de pauvreté économique et sociale, en même temps que le désastre annoncé d'une explosion démographique en marche, dont les autorités commencent à prendre la mesure : la poursuite de la croissance démographique sur son rythme actuel porterait la population à 53M en 2050. Entre la crise alimentaire de 1984 et celle de 2005, la population du pays a doublé.

Le Niger est loin d'avoir surmonté les lourds handicaps qui obèrent ses perspectives de développement : immensité et ingratitude du territoire ; enclavement ; sol et sous-sol relativement pauvres en ressources naturelles ; pesanteurs sociales et culturelles. L'économie, agricole à 40%, et les finances publiques nigériennes, assises fiscalement sur un secteur formel pesant pour seulement 30% du PIB, demeurent dramatiquement tributaires de facteurs exogènes (déficit hygrométrique chronique, fluctuations des cours de l'uranium), d'échanges régionaux déséquilibrés (avec une balance commerciale structurellement déficitaire et des exportations très concentrées) et de l'aide internationale (près de 300 M\$ en 2003, soit 11% du PIB et 63 % du budget de l'Etat).

La vulnérabilité de cette économie se double d'un manque patent d'attractivité pour les investisseurs étrangers, faute de marché intérieur, de sécurité juridique et de capital humain.

Conséquence de cette faiblesse économique, la pauvreté générale, que traduisent l'indicateur IDH des Nations-Unies et la quasi-totalité des indicateurs sociaux, appelle des moyens financiers importants pour assurer la fourniture des services de base conformément aux OMD, et parfois-même la survie des populations. Mais elle est en même temps une cause essentielle du manque de dynamisme de l'économie, les ressources humaines nécessaires à l'efficacité des entreprises comme au renforcement de la capacité d'agir de l'Etat faisant cruellement défaut.

Pauvreté et démographie se conjuguent enfin pour faire peser sur l'environnement une pression de moins en moins supportable.

Aujourd'hui zone de transit pour les migrations clandestines, à l'égard desquelles il ne ménage pas ses efforts pour leur contrôle, dans la mesure de ses moyens et dans le cadre des accords internationaux qu'il a signés, le Niger serait donc condamné à voir, à son tour, partir massivement ses enfants si une dynamique positive de réduction de la pauvreté et de création de richesses ne lui permettait pas de leur offrir des conditions de vie décentes et l'espoir d'une vie meilleure dans leur propre pays. Il y va donc de l'intérêt du Niger comme de celui de ses partenaires du Nord

## 2. Une stratégie de développement en révision

Le Niger s'est doté en 2002 d'un Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP), qui est en principe la matrice commune des politiques publiques de développement, autour de laquelle doivent s'articuler des feuilles de route sectorielles : Stratégie de développement rural (SDR), Stratégie de développement urbain (SDU), Programme Décennal de Développement de l'Education (PDDE), Programme d'Appui aux Réformes Judiciaires (PARJ), Plan de Développement Sanitaire (PDS). Dans une logique générale de recherche de la croissance et d'amélioration des conditions de vie de la population, la SRP a mis un accent particulier sur l'amélioration de la santé, de l'éducation, des infrastructures, sur le développement rural et la gouvernance.

Sa mise en œuvre a toutefois souffert d'une hiérarchisation insuffisante des priorités, d'un manque d'appropriation par des administrations en sous-capacité, et d'un dispositif de suivi-évaluation insuffisant. Dès lors, seulement deux orientations étaient clairement perceptibles : la priorité donnée à la stabilisation macro-économique, et la lutte contre la pauvreté rurale, soit dans le cadre de politiques sectorielles fortement financées par les PTF, soit dans le cadre du Programme Spécial du Président essentiellement financé par les remises de dettes.

Deux stratégies sectorielles ont atteint une maturité permettant la mise en place des premières aides-programmes, en éducation de base et santé. Il n'est toutefois pas encore acquis que les progrès dans la gestion des finances publiques, en particulier de la dépense, secteur qui fait l'objet d'un programme d'action spécifique, le PEMFAR, permettront l'extension de ces formes de soutien à d'autres secteurs.

En 2006, le gouvernement a fortement affirmé sa volonté de redonner une priorité à l'investissement productif public comme privé. La révision de la SRP qui vient d'être engagée donnera l'occasion de tirer le bilan de la mise en œuvre de la première version, d'y apporter les clarifications et de préciser la définition des priorités de développement du Niger.

## 3. L'intervention des bailleurs de fonds

Entre 1995 et 2003, le Niger a reçu en moyenne 284,5 M US\$ par an, soit environ 27 US\$ par habitant. Les décaissements nets déclarés au CAD provenaient des bailleurs bilatéraux à hauteur de 54 % et des bailleurs multilatéraux à hauteur de 46 %. Les secteurs ayant le plus bénéficié de ces flux sont le secteur primaire et les secteurs de l'éducation et de la santé.

### 3.1 - Les multilatéraux

#### Fonds Monétaire International

Le Niger met en œuvre un programme économique à moyen terme dans le cadre d'un accord au titre de la Facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance (FRPC) approuvé par le Conseil d'Administration du FMI en janvier 2005. Le montant alloué sur la période 2005-2007, initialement de 9,7 MUS\$, a été porté à 37,5M\$ en novembre 2005.

#### Banque Mondiale

La stratégie pays de la Banque Mondiale, qui couvrait 2003-2005, est en cours de révision. Un prochain conseil devrait approuver ses futurs volumes et conditions d'intervention. Le Niger devrait être éligible à des prêts IDA seulement, et ne plus recevoir de subventions. Il pourrait se voir prêter 244 M\$ intégralement financés sur guichet IDA. La BM est un partenaire privilégié des interventions françaises en éducation et en santé.

#### Union Européenne

Dans le cadre du 9<sup>ième</sup> FED, l'intervention de l'Union européenne s'élève à 402 M€, dont 33 M€ programmés (enveloppe A) et 69 M€ d'enveloppe de réserve (enveloppe B dont 55 M€ au titre du SYSMIN prévu pour pallier aux fluctuations dans le secteur minier).

La programmation actuelle de l'Union européenne regroupe 3 secteurs de concentration qui sont :

- ▶ Le développement rural : 12 à 15 %
- ▶ Les infrastructures routières : 30 à 40 %
- ▶ L'appui macroéconomique : 35 à 45 %

Les secteurs hors concentration, qui regroupent principalement des appuis institutionnels (justice, développement local, éducation, formation professionnelle, décentralisation), représentent 10 à 15 % de l'enveloppe. Cette enveloppe a été majorée en 2005 de 95 M€ qui devraient être affectés essentiellement sous forme d'aide budgétaire.

#### Nations-Unies

Les organisations des Nations-Unies sont représentées en nombre à Niamey : FAO, PNUD, OMS, UNICEF, PAM et FNUAP.

L'action des organisations des Nations-unies au Niger s'articule autour du Plan-cadre des Nations-unies pour le Développement, pour la période 2004-2007 (UNDAF) dont les objectifs sont de : contribuer à assurer la sécurité alimentaire, un accès universel aux services sociaux de base, une bonne gouvernance et une croissance durable mieux répartie.

## 3.2 - Les bilatéraux

La France reste le premier partenaire bilatéral du Niger (34 % des flux en 2003). Viennent ensuite l'Allemagne, la Belgique et la Suisse, le Canada, le Japon et le Luxembourg. Le Niger a été retenu en 2005 parmi les 25 pays de concentration de l'aide canadienne. La coopération Suisse est pour sa part notamment présente dans le secteur de l'eau où elle est chef de file. La coopération allemande est très axée sur le secteur rural (développement local, micro finances, hydraulique villageoise) mais agit également dans la santé. Ses décaissements se sont élevés à 10 M€ en 2004. La coopération belge a programmé, pour la période 2004-2008, 11 M€ pour le secteur de la santé dans lequel elle est chef de file, 8 M€ pour le secteur de l'éducation et 9,5 M€ pour le développement rural.

## 3.3 - Une coordination encore insuffisante

Dans un pays où l'aide internationale contribue pour une part importante au budget national et à l'essentiel des investissements publics, la question de son efficacité est cruciale. Des cadres partenariaux sectoriels de coordination sont opérationnels dans les domaines de la santé, de l'éducation et de la sécurité alimentaire. Dans d'autres secteurs (développement rural, eau, décentralisation), il s'agit de simples forums d'échange entre PTF. Le comité Etat-donateurs, créé fin 2005, ne s'est pas encore réuni.

Dans ces conditions, la dispersion, la répartition géographique déséquilibrée, l'hétérogénéité, la gestion séparée des projets, aussi bien que les difficultés de décaissement des aides budgétaires demeurent en 2006 des réalités. Et il reste difficile, malgré le succès initial de la mise en place d'une aide-programme multi-bailleurs à l'éducation de base, de progresser vers la généralisation de cette nouvelle forme de partenariat souhaitée par le Niger comme par l'ensemble de signataires de la Déclaration de Paris. La construction de nouvelles règles du jeu répondant aux légitimes exigences d'alignement, de prévisibilité et d'harmonisation du Niger et à celles, non moins légitimes, de transparence des bailleurs, sera un des grands enjeux de la période à venir. Elle nécessitera non seulement une amélioration sensible du cadre partenarial mais aussi un sérieux effort de renforcement de capacités et la mise à niveau du circuit de la dépense publique.

Dans la mesure où les financements des pays et organisations de coopération du monde arabe, de la Chine et bientôt de l'Inde prennent une importance croissante dans l'aide au développement du Niger, il serait souhaitable que ces nouveaux acteurs s'intègrent dans ce mouvement sous le leadership nigérien qu'il convient de renforcer à l'égard de tous les partenaires pour assurer la cohérence à l'égard de l'effort national de développement.

## 4. La stratégie française de coopération

Cinq ans après l'interruption de la coopération suivie d'une reprise qui a vu l'Europe et les multilatéraux prendre le pas sur les bailleurs bilatéraux et le poids relatif de la France diminué de ce fait, son aide au Niger se doit de continuer son adaptation aux enjeux du développement de ce pays.

### 4.1 - La France est engagée aux côtés du Niger

La France est aujourd'hui engagée aux côtés du Niger, dans le cadre européen et par ses actions propres, dans son combat multidimensionnel contre la pauvreté et pour le développement.

L'importance de nos échanges économiques, la priorité africaine réaffirmée de la France, interdisent d'envisager une banalisation de la relation de coopération franco-nigérienne. C'est pourquoi la France demeure le premier bailleur de fonds bilatéral du Niger et son meilleur allié dans les enceintes internationales.

La contribution des PTF est d'abord de soutenir la stabilité économique, sociale et politique du pays en apportant au budget de l'Etat les ressources qui, pour l'heure, lui font défaut. La France reconnaît que ces appuis devront être maintenus à moyen terme et soutient ce point de vue dans les instances de l'UE et des IBW. Pour ce qui la concerne, elle continuera à accorder des appuis budgétaires qui devront contribuer efficacement non seulement à la stabilisation du cadre économique, mais aussi à la réussite des politiques sectorielles définies par la SRP.

La sécurité alimentaire est le socle sans lequel aucun développement n'est possible. La France continuera à soutenir le dispositif national nigérien de prévention et de gestion des crises alimentaires, à le renforcer, à contribuer à ses moyens d'intervention et à inciter l'ensemble des PTF à y inscrire leur action.

### 4.2 - pour une aide plus efficace

La France s'efforce de mettre en œuvre les engagements de la déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide. Ainsi, elle a été parmi les premiers pays à faire bénéficier le Niger d'une aide-programme pour le développement de son éducation. Mais les résultats, dans ce domaine ne pourront être obtenus que par l'engagement de tous :

- ▶ la partie nigérienne, à qui incombe la construction de stratégies pertinentes déclinables en plans d'actions, l'avancement des réformes budgétaires et en matière de dépenses publiques, ainsi que la définition de

conditions de suivi et d'évaluation acceptées par tous.

- ▶ les PTF auxquels il revient d'inscrire leur action dans les cadres stratégiques nigériens et de rechercher des approches communes voire intégrées.

Notre coopération joue un rôle important à cet égard dans plusieurs secteurs (éducation, développement rural, sécurité alimentaire justice, décentralisation, etc.), soit en assurant la coordination des bailleurs, soit en fournissant l'assistance technique nécessaire à cette coordination par la partie nigérienne. Elle participe activement à l'harmonisation de l'action des PTF européens. L'assistance technique française se consacre désormais entièrement à des tâches de renforcement de capacités et à l'appui aux stratégies sectorielles.

### 4.3 - et pour faire fructifier l'héritage d'une histoire commune séculaire

C'est cette histoire commune qui, au XXe siècle, a façonné l'Etat nigérien et ses élites. Et qui fait que dans des domaines comme ceux du droit et de l'administration, de l'éducation ou de la culture, la France est et restera un partenaire naturel du Niger, directement, comme dans le cadre de la Francophonie.

### 4.4 - Des priorités clairement définies

Les priorités de ce DCP sont définies sur la base des orientations de la SRP, du souci d'harmonisation avec nos partenaires et de recherche d'une plus grande efficacité, mais aussi en intégrant la prise de conscience de la gravité du problème démographique. Le rythme de croissance actuel, comme l'a montré un rapport de la Banque Mondiale, obère toute perspective de développement socio-économique. Or, on sait que parmi les nombreux facteurs qui enclenchent le cercle vertueux de l'espacement des naissances, deux sont déterminants : l'amélioration de la santé de la reproduction et de la santé infantile, et l'éducation des filles eux-mêmes dépendant de nombreux facteurs (accès à l'eau, amélioration de la nutrition, considération accordée aux femmes par la coutume et le droit, etc). C'est pourquoi la promotion de l'égalité sociale des sexes constituera un souci permanent et une priorité transversale de la coopération franco-nigérienne appliquée à l'ensemble de ses projets et programmes.

Les priorités du DCP franco-nigérien 2006-2010 sont dès lors les suivantes :

En plus du maintien d'une aide budgétaire, concentrer la coopération bilatérale française sur trois secteurs directement liés à la lutte contre la pauvreté :

- ▶ l'éducation,
  - ▶ la santé,
  - ▶ l'eau-assainissement
- ainsi que sur trois secteurs de construction du potentiel national :
- ▶ le renforcement de l'Etat et la décentralisation
  - ▶ l'enseignement supérieur et la recherche
  - ▶ la promotion de la diversité culturelle dans le cadre de la Francophonie.

Bien entendu, les projets engagés en-dehors de ces secteurs de concentration dans les domaines du développement rural et du développement urbain seront menés à leur terme et, hors concentration, un certain volume d'actions en direction de la société civile et directement liées à la lutte contre la pauvreté sera maintenu. Le Fonds Social de Développement de l'Ambassade de France privilégiera les initiatives génératrices de revenus, d'emploi des jeunes, et particulièrement celles qui contribueront à améliorer la condition des femmes et à renforcer leur rôle dans la société nigérienne.

#### Accompagner le Niger vers les ODM

##### 4.4.1. - L'éducation

Autrefois largement déployée en substitution, la coopération franco-nigérienne en éducation, s'est totalement engagée dans l'approche-programme. La France a été le premier pays à mettre en œuvre une aide programme ciblée dans ce secteur avec le projet PADEN de 12M€. Elle a fortement contribué à la définition de la stratégie nationale et assure depuis septembre 2004 la coordination des bailleurs de fonds.

Assurer une éducation de base est le premier impératif dans un pays qui compte 50% de moins de 15 ans. C'est une nécessité économique, démographique mais aussi culturelle : aucun pays ne pourra résister aux vagues idéologiques engendrées par la mondialisation si sa jeunesse ne dispose pas de repères culturels suffisants. Le Niger s'est doté d'une stratégie en la matière, le PDDE et, dans le cadre de l'Initiative « Fast-Track », la communauté internationale, y compris la France, lui apporte un large soutien. Des résultats positifs ont été constatés lors des revues sectorielles de 2004 et 2005 (augmentation du TBS en particulier), mais ils ne peuvent dissimuler la persistance de graves difficultés : la permanence d'une inégalité d'accès à l'école entre filles et garçons, entre ruraux et citadins, l'affaiblissement du niveau des enseignements, l'inadaptation du système aux attentes de la population, sa faible capacité à construire une offre adaptée d'alphabétisation.

La poursuite de la généralisation de l'éducation et la solution de ces problèmes nécessite un renforcement continu du cadre partenarial, en particulier pour ce qui concerne ses aspects financiers. Or, malgré les progrès enregistrés, celui-ci demeure insuffisant. Le résultat en est que les actions conduites sur le terrain ou en appui institutionnel le sont encore

trop souvent sans souci de cohérence avec le PDDE et que la pérennité des financements n'est pas encore assurée. Les capacités de pilotage du MEBA demeurent insuffisantes.

Le pilotage du PDDE ne peut être conduit que par les autorités nigériennes. Elles sont engagées avec les PTF et leur chef de file dans un dialogue difficile mais fécond d'amélioration du cadre partenarial. Ces efforts ont été reconnus par le Danemark, la Belgique, la BM qui ont rejoint le fonds commun de soutien à l'éducation, bientôt rejoints par la Grande-Bretagne (sous forme d'un partenariat délégué du DFID à l'AFD) et l'Allemagne. L'UE soutient le PDDE, à la fois sous forme de projets et sous forme d'aide budgétaire dont le niveau est en partie déterminé par les avancées du programme. C'est le rôle du chef de file d'aider les autorités nigériennes à construire ce partenariat, en particulier en les appuyant par son assistance technique. Le renforcement institutionnel du MEBA, au niveau central comme déconcentré, mais aussi une implication accrue du MEF sont des conditions essentielles de la réussite du PDDE.

Au-delà de la poursuite nécessaire de l'effort quantitatif, une réflexion doit être conduite sur la pertinence des formes et des contenus de l'enseignement. Elle a été engagée par le MEBA en 2005 avec le soutien de notre assistance technique. La place des langues nationales dans l'enseignement de base, après trente ans d'expérimentations va être définie. L'intégration de l'enseignement franco-arabe dans le PDDE sera un élément essentiel de cohérence du système d'enseignement.

Avec la montée en puissance de l'éducation de base, l'élaboration du second étage du PDDE devient une urgence. L'assistance technique française y contribue et pourrait être rejointe par d'autres PTF susceptibles de renforcer le secteur, actuellement sinistré et pourtant indispensable, de l'enseignement technique dès que le gouvernement nigérien aura défini ses choix. Faute d'une régulation volontaire et organisée des flux, on assistera à une régulation par l'échec, source de frustrations et de ressentiment.

#### **4.4.2 - La santé**

La santé constitue le second secteur d'expérimentation de l'aide-programme au Niger. La coopération franco-nigérienne a, là aussi, totalement révisé ses modalités d'intervention pour se consacrer à la mise en place d'une aide sectorielle complétée par une assistance technique en appui institutionnel.

A partir d'une situation catastrophique se traduisant par des indicateurs très alarmants, des mesures bénéfiques ont été prises depuis 5 ans avec l'appui des bailleurs de fonds, BM, Belgique et France en particulier, qui produisent des premiers résultats : multiplication du nombre d'infrastructures de santé organisées en districts sanitaires, formations de médecins, sages-femmes et infirmiers, réhabilitation d'hôpitaux et de maternités, mise en place d'un système efficace de recouvrement des coûts, création de pharmacies communautaires avec introduction de médicaments génériques, développement du secteur privé. Le Niger dispose aujourd'hui d'un nombre raisonnable d'infrastructures de santé et de professionnels bien formés.

La large concertation menée depuis 2003 a permis d'élaborer le Plan de Développement Sanitaire (PDS) qui définit une stratégie et chiffre les actions à mettre en œuvre de 2006 à 2010. L'ampleur des défis à relever, nécessite, comme pour l'éducation, une mobilisation des PTF dans le cadre d'une approche intégrée au PDS et se rapprochant progressivement de l'aide budgétaire. Des étapes intermédiaires, aide-programme ciblée, fonds communs ciblés puis fonds commun général, seront indispensables, mais c'est dans cette perspective que se situe notre coopération qui mobilisera, aux côtés de ses partenaires, des financements élevés à cet effet. En outre, sa longue expérience des problèmes de la santé au Niger la qualifie pour apporter une assistance technique à la définition des plans opérationnels. Dans ce cadre la France participe largement au groupe de concertation sur le secteur santé dont le chef de file est la coopération Belge :

- ▶ participation de l'AFD en aide programme au PDS, aux côtés de la Banque mondiale sur un fonds commun, complétant le financement du gouvernement nigérien et ceux des autres donateurs sur des opérations ciblées (DCE, OMS, Unicef, FNUAP, Belgique, Japon...),
- ▶ appui au programme élargi de vaccination mis en œuvre par l'OMS sur l'éradication de la polio notamment,
- ▶ contribution au Fonds Global de lutte contre le SIDA, la tuberculose et le paludisme dont la mise en œuvre est assurée par le PNUD au Niger.

L'importance des investissements réalisés, dans le cadre du Programme spécial du Président et avec les appuis des PTF doit, dans la prochaine période, conduire à concentrer les efforts sur leur mobilisation au profit de la politique nationale de santé. Les contributions françaises viseront par conséquent en priorité la valorisation de la ressource humaine (ce qui pose, comme dans le secteur de l'éducation, le problème des statuts et des rémunérations) pour donner toute son efficacité à la politique des districts sanitaires, ainsi que l'amélioration de l'accès à un paquet de soins de base et au médicament.

Dans le cadre de cette démarche générale, la coopération franco-nigérienne s'attachera particulièrement à la réussite de la Politique Nationale de Santé de la Reproduction récemment élaborée en tirant partie du modèle expérimenté avec succès dans le district de Kollo pour l'amélioration de la santé reproductive.

#### **4.4.3 - Eau potable et assainissement**

Les besoins en infrastructures du Niger sont immenses. Aux côtés de l'UE, qui a fait du désenclavement interne et externe du Niger un de ses secteurs de concentration, et des multilatéraux, notre coopération peut jouer un rôle spécifique pour l'accès des populations à l'eau potable et à l'assainissement, en zone rurale comme urbaine. Les investissements dans ce secteur conditionnent en particulier la capacité des villes à accueillir les nouveaux arrivants dans des conditions décentes, le poids relatif de la population urbaine étant appelé, de façon à la fois inéluctable et souhaitable, à augmenter.

Les taux de satisfaction des besoins en eau potable au Niger sont insuffisants (70% en zone urbaine et 57% en zone rurale) et très disparates au sein de chaque type de zone. Les taux d'accès à l'assainissement sont de 79% en zone urbaine et de 5% en zone rurale, ce qui pose de graves problèmes de santé publique dans les villages d'une certaine importance.

En amont des interventions spécifiques au Niger, l'appui de la France, aux cotés de la Banque Mondiale et du Canada ainsi que de l'UE et des grandes banques de développement régionales, pour une meilleure gestion des eaux transfrontalières a permis de relancer l'Autorité du Bassin du Niger et a aidé les pays riverains à se doter d'une « vision partagée » (cf §5).

Les projets en cours en matière d'hydraulique urbaine et rurale contribuent à l'accroissement de la desserte en eau potable. Ce type d'action devra être poursuivi. En zone urbaine (Niamey et 52 villes de province) l'affermage de la production et de la distribution d'eau à une filiale de Veolia, soucieuse de légitimer sa présence par des actions de développement durable, constitue un facteur favorable. La politique de branchements sociaux de cette société devra être soutenue. L'appui à la régulation du secteur, éventuellement à travers un soutien de l'Autorité de Régulation Multisectorielle du Niger (ARM), constituera une des préoccupations de notre coopération. L'abondement des ressources financières de ses projets par la facilité européenne eau sera recherché.

En zone rurale, les projets devront être élaborés en cohérence avec la SDR dont le pilotage devrait continuer à bénéficier d'une assistance technique française. Ils prendront en compte les nouvelles compétences des communes en matière d'eau et d'assainissement et, en recourant aux outils de délégation de la gestion des ouvrages mis en place par la politique nationale de l'eau, à l'élaboration de laquelle la coopération franco-nigérienne participe activement. L'assainissement des villages, insuffisamment pris en compte jusque là, sera développé.

L'appui à l'irrigation est largement pris en compte par les financements de la Banque Mondiale (Projet PIP2) et de la Commission européenne (projet ASAPI). La coopération franco-nigérienne interviendra par le projet AFD « Sécurisation des espaces pastoraux » en hydraulique pastorale dans la région Nord Zinder. Ce projet doit avoir une valeur exemplaire pour les zones agropastorale et pastorale en ce qui concerne la gestion des espaces (avec tous les aspects liés au foncier, domaine où une assistance technique française sera maintenue), pour la prévention des conflits entre pasteurs transhumants et agriculteurs et pour l'accès à l'eau.

Le projet AFD d'équipement urbain à Niamey, étroitement articulé avec les projets FSP PADUM et TMN, comprend la réalisation d'équipements structurants (grandes voiries) comme de proximité (assainissement, équipements de quartier). En assumant le rôle de maître d'ouvrage, la Communauté Urbaine et les Communes de Niamey gagneront en légitimité. Elles seront appuyées par l'assistance technique française affectée au niveau national (HCME) et local et par la coopération décentralisée (AIMF).

Avec le même souci de renforcer la décentralisation, des actions nouvelles seront également orientées vers des villes de province. Les projets devront systématiquement prêter une attention particulière aux quartiers périphériques récents qui se situent à la frontière du rural et de l'urbain, tant par leur localisation, que par la nature de leur population (migrants récents conservant une activité agricole) et leur taux d'équipement.

**Appuyer le renforcement du potentiel national de développement**

#### **4.4.4 - Le renforcement de l'Etat**

L'entreprise de construction d'un Etat moderne au Niger a été compromise par les crises politiques et économiques des vingt cinq dernières années. La stabilité retrouvée depuis 1999 est propice à de nouvelles avancées qui conditionnent la réussite de l'effort collectif en faveur du développement. Trois chantiers requièrent une attention prioritaire des PTF et, en particulier, de la France.

##### **4.4.4.1 - Le renforcement de la gestion des finances publiques**

Le renforcement de l'Etat suppose, d'une part, l'accroissement de ses recettes fiscales (9,8% du PIB en 2004) et d'autre part l'amélioration du circuit de la dépense.

Le Plan d'Action de la Revue des Dépenses Publiques et de la Responsabilité Financière (PEMFAR), a dressé un constat préoccupant quant à la capacité de l'administration financière à accompagner la mise en œuvre de la SRP.

Sa capacité à articuler des cadres de dépenses sectoriels avec le budget de l'Etat et à déconcentrer ses procédures pour leur mise en œuvre effective doit être améliorée. Le PEMFAR propose un plan d'action à cet effet qui constitue le cadre de référence des PTF.

Une cellule d'appui au Ministère des finances doit être constituée avec l'appui de la Commission Européenne. La coopération européenne et les IBW y concentreront leur action sur le renforcement du circuit de la dépense.

Dans ce cadre, la coopération franco-nigérienne apportera, pour sa part, une assistance technique à :

- ▶ l'amélioration de la fiscalité ainsi qu'à la fiscalité et à la gestion communales en appui à la mise en place des nouvelles communes et à la tutelle financière de l'Etat.
- ▶ la prise en compte des priorités sectorielles dans le processus budgétaire.

##### **4.4.4.2.- La sécurité et la justice**

Le renforcement des capacités de l'Etat dans ses missions régaliennes que sont l'amélioration de la sécurité judiciaire et la professionnalisation des forces de l'ordre, est une des conditions de la croissance économique.

La modernisation et l'extension de l'accès à la Justice s'inscrivent dans le PARJ auquel contribuent plusieurs PTF dont les principaux sont la France, l'UE, le PNUD, et le Danemark.

Nos appuis visent à améliorer le fonctionnement de la Justice par l'amélioration des textes (appui aux refontes des textes et diffusion, mise en place de bases de données), la formation des personnels et l'amélioration du système pénitentiaire. Le projet d'appui à la réforme de la Justice (ARJUDI) a débuté en cours d'année 2004 et se poursuivra jusqu'en 2007. Il est complémentaire du programme de l'UE qui porte principalement sur l'amélioration des infrastructures judiciaires.

Le renforcement de la confiance dans les institutions démocratiques nécessite que les forces de l'ordre détiennent le monopole de la sécurité intérieure, l'armée se consacrant, sauf crise majeure, à sa préparation à la lutte contre les menaces extérieures. Mais le maintien de l'ordre au Niger est confronté à une double difficulté : l'immensité du territoire et la coexistence de trois forces hétérogènes et insuffisamment formées, la police, la gendarmerie et les FNIS.

La coopération franco-nigérienne, dans le cadre d'un projet FSP « Formation à la sécurité intérieure » contribue à harmoniser ce dispositif, en renforçant la capacité d'action de chacune de ces trois composantes. La poursuite jusqu'à

son terme du projet « anti-drogue » permettra l'installation de brigades sur les routes de la drogue dans le désert, contribuant ainsi au redéploiement des forces de sécurité et à leur initiation à la coopération judiciaire internationale. Elle aidera ces forces à recentrer leur action dans son cadre légal et sur ses objectifs essentiels, en améliorant leur capacité judiciaire générale et en les initiant à la coopération judiciaire internationale dans la lutte contre les grands trafics, ainsi qu'à la recherche et à l'exploitation du renseignement pour faire face aux mouvements subversifs transfrontaliers. La France a été associée dès le départ à la définition d'un projet européen qui poursuivra les mêmes objectifs avec des points d'application différents.

#### **4.4.4.3. - La décentralisation**

Les élections municipales de juillet 2004, qui ont mis en place 265 nouvelles communes, constituent une avancée importante dans le renforcement de l'unité nationale. Ce lancement de la décentralisation ne garantit cependant pas, à lui seul sa réussite. Celle-ci nécessite encore :

- ▶ que les communes disposent d'un personnel qualifié et plus généralement des moyens nécessaires à leur fonctionnement et à la mise en oeuvre de leurs projets
- ▶ que les élus disposent d'une capacité autonome de définition de politiques locales,
- ▶ que l'organisation de l'Etat, en particulier dans ses services déconcentrés, s'adapte à la décentralisation.

Le projet français d'Appui au Démarrage de la Décentralisation au Niger (PADDEN) contribue à apporter des réponses à ces préoccupations.

L'harmonisation, dans un domaine qui, par définition, concerne l'ensemble du territoire est ici particulièrement nécessaire. Dans l'attente de la réactivation du HCME et de son cadre de concertation, le CCD, la France, chef de file des PTF dans ce secteur, s'efforce d'organiser des complémentarités avec les autres partenaires que sont la Commission Européenne (appui institutionnel au HCME), la BAD (également pour un projet institutionnel en cours de finalisation), la Belgique, la Suisse, le SNV-Pays-Bas. D'autres partenaires comme l'Allemagne, le Banque Mondiale, le PNUD, le FAD) conduisent des projets de développement local intégrant désormais la dimension municipale. Enfin des collectivités territoriales françaises (Côtes d'Armor, Val d'Orge, Bonneville, Val-de-Marne...) mettent leur expérience au service des nouvelles communes nigériennes partenaires.

Les projets urbains français PADUM, TMN et « Equipements Niamey » qui ont été engagés, ont pour objectifs de doter les communes de Maradi et Niamey d'outils de gestion urbaine, et de renforcer leur capacité de maîtrise d'ouvrage, tout en les dotant d'équipements de nature à conforter la crédibilité du processus de décentralisation auprès des populations. Les actions de l'AIMF, qui portent également sur le renforcement des capacités de gestion et sur des investissements communaux, vont dans le même sens, en coordination avec les actions de la coopération franco-nigérienne.

En zone rurale, notre coopération veillera à inscrire étroitement ses actions de développement local dans le cadre de la décentralisation, les actions pensées en terme de développement communautaire devant céder la place, chaque fois qu'il sera possible, à des actions pensées en terme de développement communal. Les crédits du Fonds social de développement (FSD) de l'Ambassade de France seront mobilisés pour soutenir les micro-projets innovants des communes ou de la société civile, en particulier celles qui visent la création d'activités génératrices de revenus.

#### **4.4.4.4.- La Coopération militaire et défense**

L'objectif de la coopération militaire et de défense est d'accompagner l'émergence de forces respectueuses de l'Etat de droit, capables de participer à la sécurité intérieure et de garantir la souveraineté de l'Etat nigérien et lui permettre de tenir un rôle à la mesure de ses ambitions dans la sous-région (participation à la stabilité et aux opérations de maintien de la paix).

Les domaines dans lesquels s'exerce cette coopération sont : la formation (écoles et centres d'instructions nationaux et école à vocation régionale des personnels paramédicaux), le renforcement des capacités opérationnelles (aviation légère, réseaux de transmissions de la gendarmerie et des FAN et remise à niveau du parc automobile), l'appui à la délocalisation des unités hors de la capitale et la sécurité intérieure (gendarmerie et forces nationales d'intervention et de sécurité).

#### **4.4.5. - L'Enseignement supérieur et la recherche**

L'avenir du Niger dépendra largement de sa capacité à former ses élites et à s'insérer dans le flux international des connaissances. Malheureusement, les crises qui ont affecté l'enseignement supérieur, la faiblesse des finances publiques qui a conduit à les concentrer sur d'autres secteurs prioritaires, l'incapacité du système à s'adapter aux besoins du pays et à faire face à l'accroissement démographique, enfin le manque d'intérêt des bailleurs de fonds, en font un secteur sinistré.

La redéfinition de ses objectifs et de ses structures dans le cadre du « second étage du PDDE », en particulier pour offrir des filières professionnalisantes, est indispensable pour relancer une dynamique partenariale. Elle pourra s'appuyer sur une étude-diagnostic du secteur qui doit être financée par l'UE et devrait ouvrir des pistes pour la réactualisation des cursus dans le cadre de la mise en place du LMD ainsi que leur intégration dans l'espace ouest africain en train de se constituer autour du REESAO. Elle pourra bénéficier de l'expertise française et des partenariats inter-universitaires nord-sud et sud-sud que notre coopération continuera à encourager.

L'utilité des bourses d'étude à l'étranger est, dans ce contexte, indéniable. La coopération franco-nigérienne maintiendra et, si possible, accroîtra son programme de bourses de master et 3e cycle. Des procédures de sélection à travers d'une commission franco-nigérienne, assureront leur attribution aux meilleurs étudiants. Il en est de même pour les stages professionnels des secteurs socio-économiques les plus utiles au développement du pays. Des bourses seront réservées pour permettre à un nombre accru de jeunes Nigériens d'accéder aux enseignements à distance offerts par le campus numérique de l'AUF.

Un projet FSP visera notamment au désenclavement numérique de l'enseignement supérieur nigérien tant pour assurer le pilotage du dispositif que pour développer l'enseignement à distance, améliorer l'accès à l'information scientifique et favoriser les mises en réseau.

La recherche au Niger, avec plusieurs laboratoires de qualité, fonctionne de façon cloisonnée faute de politique d'ensemble. La proportion importante de scientifiques étrangers et la faiblesse des financements locaux indiquent les limites actuelles des capacités nationales. Les efforts engagés par l'IRD, pour assurer une relève nigérienne seront poursuivis et renforcés.

Le CERMES dans le domaine médical, le LASDEL dans celui de la sociologie, ont acquis en quelques années une réputation internationale. L'appui multiforme de la coopération franco-nigérienne leur sera maintenu.

#### **4.4.6 - La promotion de la diversité culturelle dans le cadre de la francophonie**

Situé à la charnière de deux grandes aires culturelles, le Niger est entré dans le monde globalisé par le truchement d'un projet culturel issu de l'histoire moderne, qui s'est scellé le 20 mars 1970 à Niamey, la Francophonie.

Cette situation détermine les traits d'une vie culturelle ancrée dans de fortes traditions et dont la création, souvent soutenue par la France, s'inscrit dans l'espace francophone.

La volonté propre du Niger, les appuis de la France et ceux de la Francophonie, l'ont doté d'infrastructures culturelles et sportives importantes, parmi lesquelles 40 Maisons des jeunes dans l'ensemble du pays, qui abritent le réseau de lecture publique, les deux Centres Culturels Franco-nigérien et plusieurs établissements construits ou rénovés par notre coopération à l'occasion des 5es Jeux de la francophonie. Mais les difficultés économiques et les crises de l'histoire récente n'ont pas permis à ce pays, contrairement à ses voisins maliens et burkinabés, d'en tirer profit dans le cadre d'une véritable politique culturelle. D'où un déficit d'organisation du secteur, une absence de synergies et souvent un manque de professionnalisme des créateurs.

Les deux établissements du CCFN, pôles historiques de la création nigérienne, sont appelés, avec le renfort de deux nouvelles Alliances françaises, à jouer un rôle de pivots dans les futurs développements de la vie culturelle au Niger. Ils devront pour cela recevoir de leurs tutelles les moyens de remplir leur mission. Déjà, les Pilotobés, le FIMA, le festival du conte de Dogondoutchi, ont acquis une envergure internationale.

La coopération franco-nigérienne continuera à soutenir l'indispensable structuration du secteur par :

- ▶ un nouveau projet FSP destiné à renforcer le réseau des bibliothèques de lecture publique
- ▶ l'appui à la capitalisation des acquis des 5es Jeux de la Francophonie : mise en valeur des équipements construits ou rénovés à cette occasion, renforcement des structures d'éducation populaire et sportive à commencer par l'INJEP
- ▶ le soutien à l'IFTIC qui s'affirme déjà comme un pôle régional d'excellence pour la formation des journalistes
- ▶ l'appui au CFPM et l'accompagnement, dès lors qu'il se concrétisera, du projet de création d'une école des Beaux-arts à Niamey.

## 5. Le cadre régional

La volonté des peuples et des Etats d'Afrique de l'Ouest de progresser vers l'intégration régionale est une donnée nouvelle et incontournable du dialogue des partenaires au développement.

La Coopération française s'implique fortement dans l'appui au processus d'intégration régionale par son soutien aux institutions politiques et économiques créées à cet effet, UEMOA, CEDEAO, ainsi qu'aux institutions plus spécialisées comme l'Autorité du Bassin du Niger (ABN) et la Commission du Bassin du Lac Tchad. Elle est un partenaire actif aussi bien du processus de convergence macro-économique et de l'intégration économique dans le cadre de l'UEMOA, à travers notamment son soutien au Programme Economique régional (PER) que de la constitution d'un réseau intégré d'échanges d'électricité (WAPP) dans celui de la CEDEAO. Elle appuie à travers différentes institutions spécialisées la définition de politiques sectorielles régionales.

A partir du milieu des années 70, les épisodes successifs de sécheresse induisant l'intervention récurrente des donateurs des pays développés en aide alimentaire, ont rendu évidente la nécessité de prendre en compte des problèmes communs à l'ensemble du Sahel dans le domaine de la sécurité alimentaire. C'est ainsi qu'est né le Club du Sahel, rassemblant aux côtés de la France, le Canada, les Etats Unis, l'Allemagne, les Pays Bas. Ce groupe de donateurs a initié la création du Comité Inter-Etats de Lutte contre la Sécheresse au Sahel, CILLS, rassemblant 9 Etats membres de la bande sahélienne. Le Centre Régional AGRHYMET, rattaché au CILSS est né en 1983 à Niamey, avec pour mandat le suivi agro-météorologique des campagnes agricoles et des évolutions climatiques (suivis hydrologiques, évolution de la biomasse, suivis environnementaux).

Avec AGRHYMET, l'ABN, le Centre Africain pour les Applications Météorologiques pour le Développement (ACMAD), l'ICRISAT, le CRESA, le CERMES, l'ASECNA et l'Université Abdou Moumouni, Niamey abrite aujourd'hui un véritable pôle environnemental et de lutte contre la désertification. Celui-ci joue un rôle déterminant dans les problématiques qui touchent la région : changement climatique, gestion des ressources en eau, lutte contre la désertification, gestion des espaces, mouvements migratoires, sécurité alimentaire.

La France continuera à apporter son soutien à ce pôle et à en coordonner, si nécessaire, les appuis comme c'est déjà le cas à AGRHYMET.

## 6. Modalités de mise en œuvre du DCP

### 6.1 - Les instruments

#### L'aide budgétaire

Elle est mise en œuvre sous deux formes : globale et sectorielle. Cette dernière concerne aujourd'hui trois secteurs, l'éducation, la sécurité alimentaire et la santé, mais est susceptible de s'étendre au fur et à mesure de l'élaboration de stratégies sectorielles validées par les PTF.

#### Les projets

Ils sont désormais gérés par l'AFD (secteurs OMD) ou par le SCAC de l'ambassade de France selon des modalités différentes. La maîtrise d'ouvrage des projets AFD est en effet assurée par le Gouvernement du Niger.

Le FSD, appelé à se renforcer, est un instrument de financements de micro-projets innovants dans la lutte contre la pauvreté.

#### L'assistance technique

Elle aussi répartie, selon les secteurs, entre l'AFD et le SCAC, l'assistance technique se consacre désormais à deux missions : le renforcement de capacités et l'appui institutionnel. A ce titre elle est un instrument privilégié d'appui au processus d'harmonisation de l'aide. C'est pourquoi elle sera maintenue au-delà du strict périmètre des secteurs de concentration du DCP.

L'AFVP, qui compte aujourd'hui 27 volontaires au Niger, mobilise, avec le soutien du gouvernement français, une assistance technique junior de haut niveau qui sera de plus en plus souvent associée à la coopération franco-nigérienne.

#### La coopération décentralisée et les ONG

Peu présente, sauf dans la région d'Agadès, jusqu'à une époque récente, la coopération décentralisée franco-nigérienne connaît aujourd'hui une extension rapide (entre autres à Tera Tillabery, Filingué, Zinder) dans le contexte de la décentralisation nigérienne qui lui confère une pertinence nouvelle. Ses efforts de structuration dans le cadre du projet Aniya seront soutenus par la France.

Les ONG françaises, dès lors qu'elles inscrivent leur action dans les cadres stratégiques du Niger, ont un rôle à jouer, en particulier dans le domaine de la lutte contre l'insécurité alimentaire, et bénéficieront d'un soutien spécifique à cet effet. L'expertise des associations d'intervenants retraités sera recherchée en particulier dans le domaine de l'éducation.

#### Les établissements culturels, d'éducation et de recherche

- ▶ Le Centre culturel franco-nigérien de Niamey et Zinder, centre d'animation culturelle, de lecture publique et de documentation et de soutien à la création, travaille désormais en réseau avec les Alliances Françaises d'Agadès et Maradi
- ▶ Le lycée La Fontaine de Niamey, établissement d'excellence, scolarise 800 enfants dont 400 Nigériens
- ▶ L'institut de Recherche pour le Développement emploie, en plus de son équipe scientifique française 23 chercheurs nigériens et soutient la recherche à l'UAM
- ▶ Plusieurs universités françaises ont noué des partenariats avec l'UAM. Leurs projets d'appui bénéficieront de soutiens spécifiques

### 6.2 - Le suivi et l'évaluation

Le Document Cadre de Partenariat fait l'objet d'une revue annuelle de suivi et de bilan.

En sus des mécanismes d'évaluation propres à chaque instrument, la mise en œuvre du présent Document-cadre de Partenariat fera l'objet d'une évaluation conjointe des Gouvernements nigérien et français en 2008.